

CNSNMM

1848 Route des Pessettes
39220 PREMANON

Rénovation énergétique des logements de fonction du CNSNMM

Route des Pessettes
39 220 PREMANON

C.C.T.P

Lot N°03 MENUISERIES EXTERIEURES
BOIS/ALUMINIUM

04 mai 2026

ARCHITECTE

Catherine BOUHAND ARCHITECTE 44 Rue Eisenhower 39100 DOLE

Email : bouhand.catherine@orange.fr

Cahier des clauses techniques particulières

CNSNMM - Rénovation énergétique des logements de fonction du CNSNMM
Route des Pessettes 39 220 PREMANON
ARCHITECTE Catherine BOUHAND ARCHITECTE 44 Rue Eisenhower 39100 DOLE

Lot N°03 MENUISERIES EXTERIEURES BOIS/ALUMINIUM

Sommaire

A MENUISERIES EXTERIEURES BOIS/ALUMINIUM	3
03.1 GENERALITES	3
03.1.1 Préambule	3
03.1.2 Objet et connaissance des travaux	3
03.1.3 Obligation de l'entrepreneur	3
03.1.4 Documents techniques contractuels	3
03.2 DEPOSE MENUISERIES/STORES	4
03.2.1 Dépose de menuiseries extérieures	4
03.3 MENUISERIES MIXTES BOIS/ALUMINIUM	4
03.3.1 Conception	4
03.3.2 Battantes à la française	4
03.3.3 Oscillo-battantes	5
03.3.4 Porte d'entrée	5
03.4 VOLETS ROULANTS	5
03.4.1 Volets roulants en aluminium	5
03.5 EQUIPEMENTS & QUINCAILLERIE DIVERS	5
03.5.1 Seuils en tôle larmée	5
03.5.2 Serrurerie	6
03.6 MENUISERIES INTERIEURES	6
03.6.1 EQUIPEMENTS DIVERS	6

A MENUISERIES EXTERIEURES BOIS/ALUMINIUM

03.1 GENERALITES

03.1.1 Préambule

03.1.1.1 1 Connaissance du projet

Lors de l'étude du projet et avant la remise de son offre, l'entrepreneur doit prendre connaissance et tenir compte des exigences des clauses exposées dans les divers documents faisant l'objet du marché de travaux.

03.1.2 Objet et connaissance des travaux

03.1.2.1 1 Description succincte des travaux

Les travaux faisant l'objet des présents documents consistent en la rénovation énergétique des logements de fonction du CNSNMM situé Rue des Pessettes - 39220 PREMANON

03.1.3 Obligation de l'entrepreneur

03.1.3.1 1 Lot traité global et forfaitaire

Le présent lot est traité à prix global et forfaitaire. Celui-ci doit être déterminé conformément aux plans de l'architecte et aux indications du présent document. L'entrepreneur ne pourra ignorer les prestations des autres corps d'état dont les travaux sont exécutés en liaison avec les siens. Enfin, il est précisé que l'entrepreneur ne pourra arguer d'un oubli de localisation du devis descriptif et quantitatif, pour prétendre à supplément sur le prix forfaitaire de son marché, si l'ouvrage concerné figure aux plans ou descriptif.

03.1.3.1 2 Lecture du bordereau

L'entrepreneur devra établir ses quantités en fonction du C.C.T.P., les quantités portées dans le présent document sont fournies à titre indicatif pour renseignement sur la consistance du projet, celles-ci n'ayant aucune valeur contractuelle. Dans le cas où celles portées sur le présent bordereau ci-joint sont utilisées, elles seront réputées avoir été vérifiées par l'entrepreneur et ne pourront en aucun cas être contestées.

03.1.4 Documents techniques contractuels

03.1.4.1 1 D.T.U., note générale (privé)

Tous les ouvrages seront exécutés suivant les règles de l'Art et devront répondre aux prescriptions techniques et fonctionnelles comprises dans les textes officiels existants le premier jour du mois de la signature du marché et notamment :

- Le règlement sanitaire duquel relève la commune de Prémanon 39220

Les cahiers des charges D.T.U., les règles de calcul D.T.U. publiés par le C.S.T.B., ainsi que leurs annexes modificatifs, additifs ou errata, non concernés par les fascicules techniques subvisés.

- Les cahiers des clauses spéciales rattachés au D.T.U. et les mémentos pour la conception, publiés par le C.S.T.B.

- Les cahiers des charges pour l'exécution des ouvrages non traditionnels.

- Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés privés

- D'une façon générale, les règles et recommandations professionnelles relatives aux ouvrages ou parties d'ouvrages qui ne font pas l'objet de prescriptions au titre de l'ensemble des documents précédemment cités. * Le résultat de la campagne de sol. * Le permis de construire. * La note de sécurité. * Le rapport du bureau de contrôle.

03.1.4.1 2 Liste des D.T.U.

... et plus particulièrement les documents suivants :

- DTU 34.1 : Ouvrage de fermeture pour baies libres.

- DTU 36.1 : Menuiserie en bois.

- DTU 37.1 : Menuiserie métallique.

- DTU 39 : Vitrerie.

- Nouvelle réglementation acoustique (NRA) arrêté du 28/10/1994 (habitation).

- Normes : Respect des normes applicables aux Antilles tant au niveau anticyclonique qu'antissismique.

- Normes relatives à l'accessibilité des personnes handicapées, arrêté du 24 août 2006 et arrêtés suivants.

03.1.4.1 3 Liste des règles de calcul et labels

DTU-Th K77 : Règles de calcul des caractéristiques thermiques des parois.

- DTU-Th, titre I : Règles de calcul des déperditions de base des bâtiments.

- Certificat CERFF

- Label EWAA

- Label QUALICOAT

- Label ECCA

- Label SNJF

- Label ACOTHERM

- Label CEKAL avec classement acoustique à 5 niveaux d'affaiblissement.

-

03.2 DEPOSE MENUISERIES/STORES

03.2.1 **Dépose de menuiseries extérieures**

03.2.1.1 Dépose de menuiseries sans volets, compris le démontage ou le descellement, l'évacuation des gravois à la décharge y compris tous droits de décharge.

03.2.1.1.1 **Porte et porte fenêtres**

Porte et portes fenêtres

Localisation :

Fenêtres et portes du R+1

03.3 MENUISERIES MIXTES BOIS/ALUMINIUM

03.3.1 **Conception**

03.3.1.1 Fourniture et pose de menuiserie mixte en bois-aluminium pose en tunnel dans murs MOB existant suivant plan de détail de l'architecte. Teinte Ral 7035 côté extérieur et, finition bois coté intérieur.

Caractéristiques des menuiseries :

- $U_w = 1.3 \text{ W/m}^2\text{.K}$

- Facteur solaire de la baie : $S < 0,65$

- Facteur de transmission lumineuse = 0,80

Vitrage disposant du label CEKAL

- Double Vitrage isolant 4/16/4 à faible émissivité enfermant gaz argon avec intercalaire à base de liant organique élastique, ayant l'agrément du CSTB ou garanti par l'assurance décennale avec Label AVIQ, type Planitherm futur de chez Saint Gobain, ou équivalent

$U_g = 1.10 \text{ W/m}^2\text{.K}$

Classement minimal A4, E7B, VC3, PV de classement à fournir à l'architecte et au bureau de contrôle.

- Bruit rose - Coefficient minimal exigé selon norme ISO 140

- Bruit route - Coefficient minimal exigé selon norme ISO 140

Les menuiseries seront constituées de la façon suivante :

- Dormant réalisé à partir de profils bois de section dimensionnée suivant la valeur thermique demandé par le bureau d'étude thermique. Bois pin sylvestre en lamellé collé. Capotage extérieur en aluminium laqué, fixé au cadre par clips y compris vide d'aire d'aération, teinte au choix de l'architecte.

Fixations par pattes en acier galvanisé de 30/10° chevillées

Profil en aluminium recevant la tablette.

Réservations dans traverses haute pour entrées d'air fournies et posé par vos soins.

- Ouvrant à recouvrement avec vitrage posé sous joint préformés et sous pare-closes en bois

Rejet d'eau sur traverse basse du dormant

Fixation de l'ouvrant par paumelles réglables

Quincaillerie avec âme pleine acier pour les châssis ouvrants

Les seuils pour les portes ou portes-fenêtres seront en aluminium de 2 cm d'hauteur maximum pour les portes fenêtres donnant accès sur les extérieurs conformément à la norme handicapé en vigueur, arrêté du 24 août 2006 et arrêté suivant.

- compris fourniture et pose de rejingot à l'aide de profil tubulaire PVC ou acier compris toutes adaptations avec l'existant.

- compris fourniture et pose d'une tôle larmée pour les seuils des portes et portes fenêtres, détail jonction avec balcon ossature bois à voir avec charpentier

- Calfeutrements extérieurs réalisés à l'aide de couvre joint.

- Couvre joints intérieurs rapporté.

- Dormant élargi pour recevoir les habillages bois

- Serrure 3 points pour les portes

Ensemble des Étanchéités entre menuiserie et support :

- sur montant : joint 1ère catégorie agréé SNJF appliqué à la pompe sur fond de joint

- joint type COMPRIBAND pré-comprimé ou équivalent sous pièce d'appui et traverse haute

- joints d'étanchéité et capotages divers

L'entreprise adjudicataire devra impérativement contrôlé les côtes sur place et prendre toute les dispositions et sujétions d'adaptations nécessaires pour une parfaite mise en oeuvre.

L'entreprise devra fournir des plans de détails et côtes de réservations.

Coordination avec le charpentier pour détail jonction Mur MOB et menuiserie.

Mise en oeuvre suivant les prescriptions du DTU 36.5 et normes en vigueur

03.3.1.1.1 **Vitrage 4/16/4**

03.3.2 **Battantes à la française**

03.3.2.1 Croisées ouvrantes à la française. Crémone 3 points. Portes-croisées ouvrantes à la française avec soubassement de 30 cm. Crémone 3 points et condamnation par barillet. Poignées en aluminium poli.

03.3.2.1.1 **Pin/aluminium 139 /220**

Pin/aluminium 1,39 x 2,20 ht. 2 vantaux ouvrants.

03.3.3 Oscillo-battantes

03.3.3.1 VITRAGE HAUTE ISOLATION : Croisées oscillo-battantes comprenant une ouverture à la française combinée avec une ouverture à soufflet. A doubles paumelles et système de fermeture adaptées. Poignées en aluminium laqué.

03.3.3.1.1 Pin/aluminium 70/80

Pin/aluminium 0,70 x 0,80 ht. 1 vantail.

03.3.3.1.2 Pin/aluminium 110/140

Pin/aluminium 1,10 x 1,40 ht. 2 vantaux dont 1 vantail OB

03.3.3.1.3 Pin/aluminium 129 /140

Pin/aluminium 1,29 x 1,40 ht. 2 vantaux dont 1 vantail OB

03.3.3.1.4 Pin/aluminium 139/140

Pin/aluminium 1,39 x 1,40 ht. 2 vantaux ont 1 vantail OB

03.3.4 Porte d'entrée

03.3.4.1 Fourniture et pose d'une porte d'entrée en bois/aluminium capotage extérieur laqué Ral 7035 et teinte bois à l'intérieur. la pose se fait en lieu et place de l'ancienne porte dans un mur MOB :

- ensemble en profilé bois aluminium, panneau de remplissage en plein
- ouvrant monobloc âme isolante haute densité
- dormant assemblé à coupes d'onglet,
- joint d'étanchéité périphérique, joints de calfeutrement, Compriband ...
- jet d'eau
- seuil réduit de 20 mm sans encastrement conforme à la norme handicapé
- paumelles réglables bi-dimensionnelles
- serrure automatique ou à relevage à 5 points
- barillet européen
- poignée sur plaques
- Judas
- isolation thermique UD = 1.10 m2.K
- Performance AEV A4/E7b/V3b

Compris toutes sujétions de pose et de mise en oeuvre

03.3.4.1.1 Porte d'entrée alu 90/210

Porte d'entrée 90/210

03.4 VOLETS ROULANTS

03.4.1 Volets roulants en aluminium

03.4.1.1 Volets roulants double paroi sans coffres

Volets à double paroi sans coffres :

Fourniture et pose de volets roulants intégré dans coffres du mur en ossature bois.

Tablier composé de lames de doubles parois de grandes rigidité isolés en alu teinte au choix de l'architecte.

Fermeture par manivelle.

Coulisses et lame finale réalisés à partir de profil d'aluminium laqué. Compris pose sous face en aluminium

Compris essais de fonctionnement. Ensemble réalisé suivant plans, coupe, façades et détails de l'architecte.

Coordination avec le charpentier pour détail et dimensions encombrement des volets pour une parfaite intégration des volets dans l'ossature bois, et fixation de la sous face aluminium.

03.4.1.1.1 Volet roulant manuel par manivelle pour fenêtre 110/140 ht

Volet roulant manuel par manivelle

03.4.1.1.2 Volet roulant manuel par manivelle pour fenêtre 129 /140 ht

Volet roulant manuel par manivelle

03.4.1.1.3 Volet roulant manuel par manivelle pour fenêtre 139/140 ht

Volet roulant manuel par manivelle

03.4.1.1.4 Volet roulant manuel par manivelle pour fenêtre 139 /220 ht

Volet roulant manuel par manivelle

03.5 EQUIPEMENTS & QUINCAILLERIE DIVERS

03.5.1 Seuils en tôle larmée

03.5.1.1 Fourniture et pose d'une tôle larmée pour raccord seuils portes et portes fenêtres avec balcon en ossature bois.

Détail à définir en coordination avec le charpentier.

Compris toutes sujétions de fixation et joints d'étanchéité en calfeutrement.

03.5.1.1.1 Seuils en tôle larmée

Seuils portes et portes fenêtres

03.5.2 Serrurerie

03.5.2.1 La pose courante se fera à l'aide de vis lubrifiées. Les entailles et mortaises nécessitées par la pose des organes de fermeture doivent être réalisées au plus juste pour altérer le moins possible la résistance, la durabilité et l'étanchéité des menuiseries. Les crémones doivent affleurer les rives hautes et basses avec une tolérance de ± 1 mm en position ouverte. Les gâches doivent être disposées au niveau des pènes. La têtère et la gâche doivent affleurer le chant de la porte ou de l'huissierie avec une tolérance de 1 mm en retrait. Les autres contraintes seront les dispositions des fabricants et des D.T.U.

03.5.2.1 1 Cylindre organigramme

Cylindre combinaison pour organigrammes.

- Marque BRICARD
- Réf : SERIAL XP.

03.6 MENUISERIES INTERIEURES

03.6.1 EQUIPEMENTS DIVERS

03.6.1.1 Habillage bois divers

03.6.1.1.1 Habillage bois médium

Reprise d'habillage intérieur au droit des menuiseries extérieures .

Habillage en panneau bois médium à peindre, habillage tableaux, linteau et tablettes.

Compris réalisation joint acrylique.

Peinture à charge du lot plâtrerie/peinture

03.6.1.1.1 1 Habillage divers en médium ép 20 mm